



**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
VOYAGE A**

SEJOUR GEOLOGIE BRIANCON

DU 02 au 04 MAI 2019

**POUR LE LYCEE LEONARD DE VINCI
A MONISTROL SUR LOIRE (43120)**

PROCEDURE ADAPTEE

*Passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
Et de l'ordonnance du 23 juillet 2015*

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A- LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : **Lycée LEONARD DE VINCI**
Site « Le mazel »
43120 Monistrol sur Loire

Représenté par : M. DAVID GAY

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée LEONARD DE VINCI

B - MARCHE N°2019/GEO/01

Date et signature

le 11.10.2018

LYCÉE Léonard de VINCI
« LE MAZEL » - B.P. 61
43120 MONISTROL sur LOIRE
Tel. 04 71 61 73 30 - Fax 04 71 61 73 31

LE GESTIONNAIRE COMPTABLE

Pierre SOUVETON

Objet du marché : VOYAGE GEOLOGIE BRIANCON DU 02 au 04 mai 2019



En guise de conclusion du marché, le chef d'établissement ne signera que l'acte d'engagement, aucun document émanant du candidat ne sera signé

Date de dépôt des offres

Le lundi 5 novembre 2018 à 18 heures

CHAPITRE II - MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le décret du 25 mars 2016 et de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 209000 € H.T.)

Chapitre III- REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Le lundi 5 novembre 2018 à 18 heures

B. Modalités d'envoi

Par mail : int.0430947w@ac-clermont.fr

C. Adresses de réception

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :
Lycée LEONARD DE VINCI
A l'attention du service Intendance
Le Mazel
43120 Monistrol sur Loire

D. Critères de choix avec leur ordre de priorité

Critère prix des prestations: 60%
Qualité des prestations proposées : 30%
Qualité de service du prestataire: 10%

E. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

- Madame Julie TARERAT, secrétaire en charge des voyages scolaires
- ligne directe : 04-71-61-73-47
 - fax : 04-71-61-73-31
 - mail : int.0430947W@ac-clermont.fr

- Monsieur Pierre SOUVETON, gestionnaire – agent comptable
- ligne directe : 04-71-61-73-38
 - fax : 04-71-61-73-31
 - mail : int.0430947W@ac-clermont.fr

F. Variantes

Des variantes peuvent être acceptées concernant l'organisation des visites par exemple.

Chapitre IV. DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 1 : Objet de la consultation

Voyage scolaire pour un groupe de 84 élèves classe de (+ ou – 3 élèves) et 5 accompagnateurs à BRIANCON du Jeudi 02 mai 2019 au samedi 4 mai 2019 avec hébergement en AUBERGE en pension complète, 2 nuits.

Article 2: Allotissement

Sans objet

Article 3: Durée du marché

Sans objet

Article 4: Détail des prestations et des prix

Nombre de participants : 84 élèves + 5 accompagnateurs

Observation: une marge de +3/-3 participants sera acceptée par le candidat sans modification de prix.

Une attention particulière sera portée sur les conditions générales d'assurance et d'annulation.

Une assurance individuelle facultative pourra être proposée aux élèves en sus du prix du voyage.

Une assurance annulation groupe pourra également être proposée de façon distincte. Des informations sur le report du séjour suite à une interdiction ministérielle de voyage scolaire (attentats – événements particuliers) seront apportées.

DETAILS ET DESCRIPTIF :

PROGRAMME Briançon : Séjour Géologie Mai 2019

Jour 1 : Jeudi 02 mai 2019, départ du lycée le matin pour arrivée à Briançon à 13h30

Repas du midi prévu par les familles

Prévoir une pose d'une heure pour le déjeuner

Trajet par le tunnel du Fréjus souhaité

Déplacement sur le secteur de Briançon (Villard ST Pancrace) vers un site de géologie :

Thème : Les objets de la géologie et les méthodes du géologue sur le terrain

Merci de prévoir des guides de géologie pour cette demi journée

En fin d'après midi : trajet vers auberge

Installation dans les chambres

diner inclus pour tout le groupe

Nuitée

Jour 2 : Vendredi 03 mai 2019

Petit déjeuner à l'auberge

Départ à 8heures sur le site géologie : Le Chenaillet : Découverte d'une lithosphère océanique fossile

Merci de prévoir les pic nic pour tout le groupe

Merci de prévoir des guides pour la journée

En fin d'après midi : retour à l'auberge pour diner et nuitée

Jour 3 : Samedi 04 mai

Petits déjeuner à l'auberge de jeunesse

Départ : 8h30 Géologie journée : Val Durance

Merci de prévoir les pic nic

Merci de prévoir des guides pour la journée, jusqu'à 16h00

Matin : Barrachin : une ressource exploitable, son lien avec la construction historique du modèle de la tectonique des plaques

Après midi : Guil : indices tectoniques du raccourcissement en domaine continental

16 h départ du site du Guil de Briançon pour retour à Monistrol

Retour par le tunnel du Fréjus souhaité

Le programme peut être proposé dans un ordre différent que celui présenté. Des propositions complémentaires ou alternatives peuvent être proposées en option.

Article 5 : conditions de transport

Le transport s'effectuera en autocar ou autre moyen de transport si égal ou moins cher que bus.

En cas d'ennuis mécaniques, le prestataire devra s'engager à prendre les mesures nécessaires pour que l'immobilisation soit inférieure à 5h sous peine de pénalités : 200 euros par heure d'immobilisation supplémentaire.

Article 6 : condition d'hébergement

L'hébergement s'effectue en auberge de jeunesse le petit déjeuner est compris ainsi que les diners, des solutions repas sont apportées pour le déjeuner (voir programme).

Article 7 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales: fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Article 8 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières

Article 9 : Garanties

Sans objet.

Article 10 : Avance forfaitaire

Sans objet.

Article 11 : Prix et rythme des paiements

➤ Nature des prix

Les prix sont unitaires.

➤ Forme des prix

Les prix sont fermes. La réponse au marché sera mentionnée en prix H.T et TTC, en chiffres et en lettres. Le taux de TVA devra être indiqué.

➤ Mode de règlement

Dans les limites prévues par la circulaire MEN 97-193 du 11/09/1997 des acomptes pourront être versés au prestataire :

- un premier versement égal à 30 % du montant total TTC pourra être opéré en novembre/décembre 2016 (après production d'une facture d'acompte)
- un deuxième versement égal à 30 % du montant total TTC pourra être opéré courant janvier/février 2017 suivant la date retenue (le total versé avant le départ ne pouvant être supérieur à 70 % du montant total du voyage)

- si les documents permettant la réalisation du voyage sont fournis, le solde pourrait éventuellement être réglé mi-février 2017 suivant la date retenue. A défaut, il interviendra au retour du voyage. Le mode de règlement proposé par le lycée est un virement au compte indiqué à la page.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 12: Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 13: Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Chapitre V . Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur:

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du lycée. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures:

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autre

Chapitre VI - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de:
(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

n° de téléphone :

E-mail:

Ayant son siège social à :
(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :
- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix:

Voir devis

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 45 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN IBAN-BIC ORIGINAL

A _____, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé") et **cachet de la société** :

Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement (voir devis) :

à

le :

le Pouvoir Adjudicateur
Monsieur le Proviseur
M. GAY DAVID

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A _____, le

Le Titulaire

Avertissement:

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois:

- les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*